



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT N° 21.57

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DES ÉTABLISSEMENTS
DÉPARTEMENTAUX DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE DOTÉS D'UN
BUDGET ANNEXE (INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M22)

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIÈRES

Direction : Finances et contrôle de gestion

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DES ÉTABLISSEMENTS
DÉPARTEMENTAUX DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE DOTÉS D'UN
BUDGET ANNEXE (INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M22)**

RAPPORT N° 21.57

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à notre Assemblée les projets de compte administratif des établissements de l'aide sociale à l'enfance dotés d'un budget annexe pour l'exercice 2020.

Ces trois établissements, d'une capacité d'accueil totale de 180 places, ont mobilisé près de 23 M€ en 2020, contre 22 M€ en 2019.

I – LA POUPONNIERE PAUL MANCHON

L'activité

La Pouponnière Paul Manchon est un établissement d'urgence, qui accueille des enfants âgés de quelques jours à 6 ans. Elle dispose de 84 places (36 à Asnières-sur-Seine, dont 12 places pour les 3-6 ans, et 48 au Plessis-Robinson).

L'accueil de nourrissons âgés de moins de 3 mois a représenté 41,75 % des admissions en 2020. Les placements judiciaires sont toujours très élevés, et représentent 80 % des enfants accueillis. Les motifs d'accueil sont principalement les troubles psychiques des parents, les carences éducatives, la précarité, les conflits de couple et la maltraitance.

Le niveau d'activité en 2020 atteint 26 940 journées (- 499 journées par rapport à 2019), soit un taux d'occupation de 87,63 %, très proche de l'objectif prévisionnel de 90 %.

La part des journées réalisées pour des départements extérieurs est de 31,10 %, en hausse par rapport à 2019 (25,19 %). Elle est également supérieure à la prévision (20 %).

Le projet de compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

	Prévus	Réalisés
Dépenses hors déficit	11 620 861,40 €	11 359 976,32 €
Recettes	12 000 373,14 €	13 226 999,86 €
Excédent 2020		1 867 023,54 €
Reprise déficit 2018	379 511,74 €	
EXCEDENT A REPORTER AU BP 2022	1 487 511,80 €	

Le **total des dépenses** réalisées est de **11,36 M€**, soit un taux de réalisation de 99,68 % sur la base de crédits votés.

Avec 9,68 M€, les dépenses de personnel représentent 85 % des dépenses de fonctionnement. Ces dernières sont en augmentation de 8 % par rapport à 2019, en raison principalement de l'effet de la crise sanitaire, qui a conduit à recourir à du personnel intérimaire pour pallier l'absence d'agents vulnérables, et du positionnement comptable des dépenses d'intérim sur le groupe budgétaire des charges de personnel.

Les dépenses relatives à l'exploitation courante de l'établissement s'élèvent à 0,61 M€, en baisse de 24 % par rapport à 2019, en raison principalement du transfert des dépenses d'intérim vers la masse salariale.

Les dépenses relatives à la structure s'établissent à 1,07 M€, en légère hausse par rapport à 2019.

Les **recettes perçues se sont élevées à 13,23 M€**, en hausse de 10 % par rapport à 2019.

L'augmentation du montant des recettes perçues par l'établissement est principalement liée aux **frais de séjour**, qui atteignent en 2020 **13,07 M€**, décomposés comme suit :

- 9,61 M€ au titre de la dotation globale pour l'accueil des enfants des Hauts-de-Seine (+ 8,71 % par rapport à 2019) ;
- 3,46 M€ au titre des prix de journée facturés aux autres départements, soit une augmentation de 0,54 M€ par rapport à 2019. Cette augmentation s'explique par un taux d'accueil des jeunes extra-départementaux en hausse sur l'année 2020, ce phénomène restant aléatoire et fortement lié aux places disponibles.

L'exercice 2020 se solde donc par un **excédent de la section de fonctionnement de 1,87 M€**, diminué du résultat déficitaire cumulé au 31 décembre 2018 de 0,38 M€ (en application des règles propres à l'instruction M22). **L'excédent cumulé est donc de 1,49 M€ et sera repris au budget primitif 2022.**

Section d'investissement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	1 172 674,08 €	425 353,87 €
Recettes hors excédent	814 487,04 €	748 073,15 €
Excédent 2020		322 719,28 €
Reprise excédent 2019	1 685 658,00 €	
EXCEDENT A REPORTER A LA DM 2021	2 008 377,28 €	

Les dépenses s'élèvent à 425 k€ et comprennent :

- 191 K€ de travaux et d'études (mise en conformité CSSI, désamiantage, mise aux normes et réaménagement des unités sur le site d'Asnières-sur-Seine) ;
- 113K€ d'acquisition de matériel et de mobilier ;
- 76K€ pour l'acquisition de six véhicules, pour les sites du Plessis-Robinson et d'Asnières-sur-Seine.

Les recettes de cette section s'établissent à 748 k€, dont 710 k€ au titre des amortissements et 38 k€ au titre du fonds de compensation de la TVA.

L'excédent de la section d'investissement de l'exercice 2020 s'élève à 323 k€ avant la reprise de l'excédent cumulé (1,69 M€).

En conséquence, le résultat à reporter à la décision modificative 2021, s'établit à **2,01 M€**.

II - LE CENTRE MATERNEL

L'activité

Le Centre maternel est un établissement pour femmes enceintes, mères et enfants de moins de trois ans, qui permet un accompagnement de la maternité, de la relation mère-enfant, et soutient l'insertion sociale et professionnelle des mères. Il assure des missions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement, y compris en urgence.

Pour cela, les mères et leurs enfants bénéficient d'une prise en charge par une équipe pluridisciplinaire, qui permet notamment :

- un suivi pré et/ou post natal ;
- un suivi médical ;
- un accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle (démarches administratives, projet professionnel, recherche de logement) ;
- une prise en charge des enfants au sein d'une structure d'accueil de la petite enfance intégrée (2 groupes d'enfants) afin de permettre l'insertion professionnelle des mères ;
- des activités d'animations sociale et culturelle.

Le Centre maternel dispose d'une capacité de 38 places mères et enfants, dont une chambre d'accueil d'urgence, dans le cadre du schéma départemental.

En 2020, 44 jeunes femmes ont été accueillies, dont 2 en accueil d'urgence (16 admissions et 18 sorties enregistrées). La durée moyenne de séjour des 26 jeunes femmes présentes au 31 décembre est de 14,2 mois.

Le taux d'activité de 2020 est de 73,9 %, ce qui correspond à 10 277 journées (10 410 en 2019) réalisées, dont 150 en accueil d'urgence.

Le projet de compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	3 658 480,37 €	3 572 664,87 €
Recettes hors excédent	3 366 437,38 €	3 275 763,65 €
Déficit 2020		296 901,22 €
Reprise excédent 2018	292 042,99 €	
DEFICIT A REPORTER AU BP 2022	4 858,23 €	

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **3,57 M€**, soit un taux de réalisation de 98,68 %.

Les dépenses de personnel représentent 78 % du total des dépenses, soit 2,80 M€, en hausse de 7 % par rapport à 2019, en raison du transfert des dépenses d'intérim sur la masse salariale.

Les dépenses de gestion courante se sont élevées à 0,30 M€, contre 0,36 M€ en 2019, soit une baisse de 17 %. Cette baisse s'explique par le déplacement des dépenses d'intérim sur le groupe 2 dédié aux dépenses de personnel.

Les dépenses de structure sont en hausse de 9 % (474 k€) par rapport à 2019.

Les **recettes de cette section se sont élevées à 3,28 M€**, dont 3,21 M€ de dotation globale au titre des frais de séjour.

L'exercice 2020 se solde ainsi **par un déficit de la section de fonctionnement de 296 k€**, diminué par la prise en compte du résultat excédentaire cumulé au 31 décembre 2018 (292 k€), **conduisant à un déficit de 4,86 k€, qui sera repris au budget primitif 2022.**

Section d'investissement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	671 917,78 €	213 378,87 €
Recettes hors excédent	389 301,67 €	378 888,60 €
Excédent 2020		165 509,73 €
Reprise excédent 2019	1 935 996,25 €	
EXCEDENT A REPORTER A LA DM 2021	2 101 505,98 €	

Les dépenses s'élèvent à **213 k€** et sont réparties comme suit :

- travaux de couverture (76,2 k€) ;
- équipements et aménagements des services (38 k€) ;
- mises en conformité (30 k€) ;
- réfection du parc et achat de matériel (26 k€) ;
- acquisition de véhicules (22,5 k€) ;
- rééquipement des services de l'établissement (13,1 k€) ;
- rénovation de la chaufferie et des sous-stations (7 k€).

Les recettes de cette section s'établissent à 379 k€, dont 335 k€ au titre de dotations aux amortissements et 44 k€ au titre du fonds de compensation de la TVA.

L'excédent de la section d'investissement de l'exercice 2020 s'élève à 166 k€ avant la reprise de l'excédent cumulé (1,93 M€).

En conséquence, le résultat à reporter à la décision modificative 2021 s'établit à **2,10 M€**.

III - LA CITE DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE

L'activité

La Cité de l'Enfance (CDE) est un foyer d'accueil d'urgence, accueillant des enfants âgés de 3 à 13 ans, au sein de 4 pavillons de 10 places, offrant une capacité totale de 40 places.

La CDE intègre également un service de familles d'accueil relais d'urgence (FARU), privilégié pour les enfants âgés de 3 à 18 ans supportant difficilement la collectivité, avec une capacité autorisée de 18 places.

La prestation d'accueil inclut celle d'un accueil en journée pour 12 enfants de 3 à 13 ans, au sein du pôle de jour et d'activités.

La capacité totale de l'établissement est donc de 58 places.

La Cité de l'Enfance gère également la Maison familiale de Noirmoutier, située dans le Département de la Vendée, et utilisée par les établissements départementaux (Centre Maternel, Pouponnière, Cité de l'Enfance) principalement durant les périodes de vacances scolaires.

En 2020, le taux d'occupation pour la Cité de l'enfance a été de 97,38 % :

- 95,4 % à la Cité de l'Enfance au Plessis-Robinson, avec 13 973 journées réalisées ;
- 102 % au FARU (Familles d'accueil relais d'urgence), avec 6 698 journées réalisées.

Le projet de compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	7 326 675,97 €	6 887 805,43 €
Recettes hors excédent	7 015 502,69 €	6 975 359,86 €
Excédent 2020		87 554,43 €
Reprise excédent 2018	311 173,28 €	
EXCEDENT A REPORTER AU BP 2022	398 727,71 €	

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **6,89 M€**.

Les dépenses de personnel représentent 5,44 M€ (79 % du total des dépenses), en augmentation de 6 % par rapport à 2019.

Les dépenses de gestion courante correspondent à 0,50 M€ (contre 0,64 M€ en 2019, soit - 21,90 %), en raison du transfert des dépenses d'intérim sur le groupe 2 dédié aux dépenses de personnel.

Les dépenses de structure s'élèvent à 0,96 M€, soit un montant stable par rapport à l'année précédente.

Les recettes s'élèvent à 6,98 M€, dont 6,95 M€ de dotation globale au titre des frais de séjour.

L'exercice 2020 se solde par un **excédent de la section de fonctionnement de 87 k€**, auquel s'ajoute le résultat excédentaire cumulé au 31 décembre 2017 (311 k€). **L'excédent, qui sera reporté au BP 2022 en fonctionnement, est donc de 398 k€.**

Section d'investissement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	574 242,06 €	351 480,73 €
Recettes hors excédent	650 000,00 €	628 487,31 €
Excédent 2020		277 006,58 €
Reprise excédent 2019	4 381 295,26 €	
EXCEDENT A REPORTER A LA DM 2021	4 658 301,84 €	

Les dépenses se sont élevées à **352 k€** en 2020, et ont été consacrées :

- au renouvellement de mobilier (tables, chaises, armoires, fauteuils...) pour les pavillons et les salles parents du pavillon administratif de la Cité ;
- à l'acquisition de petits et gros matériels électro-ménagers et d'outillage (aspirateurs, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle) ;
- à l'achat de véhicules ;
- à l'installation d'un réseau DECT ;
- à l'installation de la clôture de la Maison familiale de Noirmoutier ;
- à l'expertise de la ventilation sur l'ensemble des pavillons de la CDE ;
- au réaménagement des espaces de jeux extérieurs au niveau des nids de chaque pavillon ;
- à l'élargissement de la voirie au niveau d'un pavillon ;
- à l'installation de la SSI à la Maison familiale de Noirmoutier ;
- à l'élagage des arbres sur le site de Noirmoutier.

Les recettes de cette section s'établissent à 629 k€ dont 598 k€ au titre des amortissements et 30 k€ au titre du fonds de compensation de la TVA.

L'excédent de la section d'investissement sur l'exercice s'élève à 0,28 M€ avant la reprise d'un excédent cumulé de 4,38 M€. En conséquence, le résultat à reporter à la décision modificative 2021, s'établit à **4,66 M€**.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Georges Siffredi